

Paris, le 13 janvier 2012

Monsieur François Hollande
59, avenue de Ségur
75007 Paris



Monsieur,

Vous êtes candidat à l'élection à la présidence de la République française.

Votre programme propose une certaine organisation de la Cité.

Nous aimerions connaître vos projets dans le domaine de la culture et tenons tout particulièrement à vous interroger sur la place que vous souhaitez donner aux auteurs vivants, porteurs de sens pour la société.

Nous vous remercions par avance pour les réponses que vous nous apporterez et dont nous nous ferons l'écho auprès des auteurs et des compositeurs. Nous sommes convaincus que les positions que vous prendrez sur les sujets professionnels qui les concernent sauront les intéresser au plus haut point et les mobiliser.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

La présidente

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Simone Douek'. The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Simone Douek

PJ :

Les auteurs ont un rôle social important. Leurs créations dans les différents domaines artistiques alimentent l’imaginaire des Français, elles tissent des liens entre les citoyens. Outil de cohésion sociale, elles sont sources de culture, d’économie et de nombreux emplois :

- Quelle place et quel rôle attribuez-vous à l’auteur dans la société française ?
- Quelles mesures prendrez-vous pour favoriser le maintien de l’usage de la langue française ?
- De quelle manière envisagez-vous l’éducation artistique et littéraire, notamment dans l’enseignement scolaire et universitaire ?
- Pensez-vous que l’Union Européenne, l’État français ou les collectivités publiques ont un rôle important à jouer dans la protection et la promotion des œuvres nouvelles d’expression française et de leurs auteurs ? Et de quelle manière ?

Pour assurer la présence des œuvres de l’esprit nécessaires à la société et aux citoyens, nous aimerions savoir quelles orientations vous prendriez sur les points suivants :

- Quel point de vue juridique du droit d’auteur défendrez-vous : le droit d’auteur –droit moral et patrimonial des auteurs, personnes physiques– ou le Copyright, un droit purement économique pour les entreprises titulaires de droits d’exploitation sur les œuvres ?
- Quels moyens financiers et quelles règles pour un service public audiovisuel de masse, de qualité et diversifié ? Quels encadrements ou quelles lignes directrices pour les opérateurs télévisuels privés ?
- Pensez-vous que la création d’un « centre national de la musique » puisse sauver ce secteur en crise, et à quelles conditions d’organisation ou de fonctionnement ?

Écrire est un métier. Être auteur est une profession. Pour assurer aux auteurs les moyens juridiques et économiques de vivre normalement de leur métier et ainsi leur permettre de nourrir la culture d’aujourd’hui et le patrimoine de demain, quelles positions prendrez-vous sur les questions suivantes :

- À l’ère du numérique, quelles modifications du Code de la propriété intellectuelle vous semble-t-il nécessaire d’envisager ?
- Que pensez-vous de la Hadopi ? Que pensez-vous des propositions concernant l’instauration d’une « licence globale » ou d’un système proche, comme moyen d’assurer une rémunération aux auteurs à l’heure d’Internet ?
- Seriez-vous déterminé à clarifier la terminologie de certains textes (Code général des impôts et Code de la Sécurité sociale) afin d’éviter les situations administratives conflictuelles souvent vécues par les auteurs ?
- Que pensez-vous de la rémunération au titre de la copie privée et de son avenir ?
- Croyez-vous que la mise en concurrence des sociétés de gestion collective et une harmonisation des droits des auteurs dans les pays de l’Union Européenne auront des conséquences bénéfiques pour les créateurs, particulièrement sur le niveau de leur rémunération au titre de l’exploitation de leurs œuvres ?